

# Action culturelle en milieu pénitentiaire. Région Rhône-Alpes

## Annexe à la convention déterminant les missions 2003 de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'Arald les missions suivantes pour l'année 2003 :

- 1 - poursuivre le développement des bibliothèques des établissements pénitentiaires et des projets culturels autour du livre, de la littérature et de l'écriture en soutenant les Spip dans leurs démarches pour
  - favoriser l'accès direct à la bibliothèque dans tous les établissements et pour l'ensemble des détenus,
  - renforcer la politique partenariale de la lecture avec les collectivités territoriales,
  - apporter des conseils pour les projets culturels autour du livre, de la littérature et de l'écriture en partenariat avec les structures locales et en mettant à leur disposition les ressources de l'Arald dans ce domaine.
  
- 2 - développer l'action culturelle en milieu fermé et l'information au public suivi en milieu ouvert en
  - travaillant sur un ancrage plus fort au niveau départemental,
  - restant à la disposition des directeurs des Spip et de leurs référents culture et en leur apportant une assistance technique en terme d'élaboration de projet,
  - recherchant des partenaires auprès des organismes culturels et en leur proposant des conventionnements,
  - assurant, à la demande des structures culturelles, des Spip, de la Drac ou de la Drsp, la coordination de projets régionaux, interrégionaux ou nationaux,
  - menant une réflexion sur
    - . la notion de public (notion de besoins et/ou désirs exprimés ou non, modalités de dialogue avec les détenus) ... et sur l'offre culturelle mise en place,
    - . la notion d'évaluation et de bilan des actions culturelles.
  
- 3 - assurer le suivi et l'évaluation des actions cofinancées par les partenaires institutionnels.
  
- 4 - favoriser la sensibilisation de l'ensemble des personnels concernés en proposant
  - des journées de formation/information autour de thématiques communes sur les actions menées (bibliothèque, vidéo, musique...) ou sur des difficultés rencontrées (l'information aux détenus...) en relation avec les institutions et les professionnels de la culture
  - des documents permettant de valoriser les actions menées
  
- 5 - rendre compte de son travail aux différents partenaires en
  - maintenant des contacts réguliers avec les référents régionaux de la mission,
  - participant aux rencontres et réflexions menées au niveau national par les administrations centrales et la Ffcb.

Fait à Lyon, le 15 avril 2003

Le Directeur Régional des Affaires  
Culturelles Rhône-Alpes  
Abraham BENGIO

Le Directeur Régional des Services  
Pénitentiaires de Lyon  
Patrick MOUNAUD

Le Président de l'Arald  
Claude BURGELIN